

## **ARRETE N° ADM 61/2026** **Portant délégation de signature**

Le Maire de la commune de Vendargues

**VU** La loi 2009-526 du 12 mai 2009, en son article 86, portant simplification et clarification du droit et d'allègement des procédures,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2122-20,

**VU** la délibération n° 02/2026 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, portant élection du Maire;

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**VU** l'arrêté n° RH 320/2026 en date du 28/08/2026 portant nomination de **Monsieur Jean-Christophe BOUTIN** dans ses fonctions de Responsable du service Hippomobile ;

**VU** l'organigramme communal et les fonctions exercées par **Monsieur Jean-Christophe BOUTIN**, en qualité de Responsable du service Hippomobile à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026,

**CONSIDERANT** que dans un souci d'une bonne administration locale, il convient d'accorder une délégation de signature à **Monsieur Jean-Christophe BOUTIN** pour l'engagement de dépenses courantes et les actes liés au fonctionnement de son service,

### **ARRETE**

**Article 1** Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Christophe BOUTIN**, Agent de maîtrise principal, Responsable du service Hippomobile, pendant la durée de mon mandat, pour les actes suivants :

- L'engagement juridique des dépenses inhérentes au fonctionnement de son service d'un montant **maximum de 500€ T.T.C.**,
- Les bons de commande afférent à ces dépenses,
- La constatation et la datation du service fait des factures de son service.

Cette délégation s'exerce strictement dans la limite des crédits annuellement inscrits au budget de la collectivité et affectés à son service, et dans le respect des textes relatifs à la commande publique.

**Article 2** Pour l'exécution de la présente délégation, la signature de **Monsieur Jean-Christophe BOUTIN** devra obligatoirement être précédée de la mention manuscrite ou dactylographiée suivante : « **Pour le Maire et par délégation, Jean-Christophe BOUTIN, Responsable du service Hippomobile** ».

**Article 3** **Monsieur Jean-Christophe BOUTIN** devra constater et dater le service fait des factures de son service dans le cadre d'un circuit de validation interne au logiciel métier « finances » de la collectivité.

**Article 4** Le spécimen de signature de **Monsieur Jean-Christophe BOUTIN** ayant reçu délégation est déposé selon le formulaire d'accréditation de l'ordonnateur qui sera joint au présent arrêté.

**Article 5** Monsieur le Directeur général des services de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Une expédition du présent arrêté sera :

- Notifiée à l'intéressé(e)
- Transmise au Représentant de l'Etat dans le Département
- Transmise à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Métropole
- Mise en ligne

**03 SEP. 2026**

Notification à l'agent :

date : 03/09/2026

signature



Le Maire,



Guy LAURET